



Rat der gemeinden und regionen europa
Council of european municipalities and regions
Conseil des communes et régions d'europa
Εμβόλιο των Ευρωπαϊκών Δήμων και Περιφερειών
Consejo de municipios y regiones de europa
Consiglio dei comuni e delle regioni d'europa
Raad der europaes gemeenten en regio's
Conselho dos municípios e regiões da europa

CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

COMMISSION FRANCO-ALLEMANDE

CONGRES DES MAIRES FRANCO-ALLEMAND
Ludwigsburg, 6 - 8 octobre 1988

DECLARATION DE LUDWIGSBURG

FRANCE, ALLEMAGNE : DEUX PAYS - UN SEUL AVENIR

Après 40 ans d'une coopération franco-allemande sans cesse plus étroite entre les villes, les départements et les régions, 400 élus locaux français et allemands se sont retrouvés au Congrès des Maires Franco-allemand, organisé à Ludwigsburg du 6 au 8 octobre 1988, pour débattre de l'avenir de la coopération bilatérale des deux nations sur le plan communal et du rôle des deux pays dans la construction de l'Europe.

Les participants ont adopté la déclaration suivante :

1. Histoire et mentalités - Vers une meilleure compréhension mutuelle

Le processus de réconciliation amorcé après la deuxième guerre mondiale entre les deux pays est achevé. Français et Allemands sont devenus amis. L'entente politique entre les gouvernements des deux pays est favorisée, complétée, et soutenue par l'amitié qui lie les deux peuples.

Les 1500 jumelages franco-allemands réalisés à ce jour constituent la base de cette amitié et de cette coopération exemplaires. De plus, l'action, très appréciée des communes, de l'Institut franco-allemand et de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, les activités de plus de 200 organisations franco-allemandes, des jumelages de régions, d'universités et de nombreuses associations témoignent des liens étroits tissés entre les deux peuples.

Ces relations d'amitié unissent des peuples qui ont une histoire, une culture, des expériences et des sensibilités différentes. Ces différences influencent les mentalités des peuples et leur comportement, et forgent leur identité propre. C'est pourquoi les responsables politiques doivent avoir le souci permanent de tendre vers une profonde compréhension mutuelle et vers une meilleure connaissance des spécificités culturelles et historiques du pays voisin.

2. Renforcer la coopération

- L'enseignement doit mieux encore faire face à ses responsabilités :

- . La connaissance de la langue est la condition sine qua non de la compréhension mutuelle. Les participants au Congrès estiment qu'au sein du futur Marché Intérieur Européen, les connaissances linguistiques revêtiront une grande importance, notamment - mais pas seulement - économique. Selon eux, le français et l'allemand ne pourront s'imposer comme langues officielles de travail qu'à la condition que l'existence d'un échange intensif de communications dans les deux langues soit démontré. A cette fin, ils préconisent le développement de l'apprentissage du français et de l'allemand dès l'école maternelle.
- . En vue de l'amélioration de l'enseignement des langues étrangères, les participants au Congrès souhaitent le recrutement de professeurs français en Allemagne et réciproquement.
- . Il convient de familiariser les écoliers avec l'histoire et la littérature du pays partenaire, de façon à favoriser une meilleure compréhension mutuelle. Il serait utile à cet effet que les livres scolaires soient comparés et examinés en commun.
- . Les établissements d'enseignement supérieur de toutes catégories devraient offrir des programmes d'études communs.

- Il est demandé aux gouvernements des deux pays d'accorder des crédits plus importants à l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse.
- Les communes jumelées franco-allemandes sont invitées à multiplier les rencontres et sessions de travail visant à rechercher ensemble des solutions aux problèmes actuels de gestion des communes.
- Les élus locaux français et allemands demandent à participer aux deux nouveaux organes bilatéraux prévus par les deux gouvernements, le Haut Conseil Culturel et la Commission de l'Environnement ; en effet, la culture et l'environnement comptent parmi les tâches importantes des communes.
- Les médias ont également un rôle actif à jouer dans le renforcement d'une meilleure compréhension entre les peuples. Les organismes de radio et de télévision devraient prévoir dans leurs programmes une demi-heure quotidienne d'information sur la vie des pays voisins.

3. Vers l'Union Européenne

- Les participants au Congrès estiment que les deux pays doivent donner une forte impulsion à l'Union Européenne. Dans le cas où certains membres de la Communauté européenne bloqueraient en permanence la progression de l'Union Européenne, il faudrait que ceux qui veulent l'Europe continuent néanmoins d'avancer.
- Ils sont d'accord pour demander que le Parlement Européen se voie confier l'élaboration d'un Traité d'Union européenne, dès le début de sa prochaine législature.

- Ils estiment indispensable que, dans une future Constitution européenne, soit inscrite la réaffirmation du principe de l'autonomie locale. A cet égard, ils se félicitent de l'entrée en vigueur de la Charte de l'Autonomie Locale qui garantit les principes de l'autonomie des communes dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ils espèrent que le gouvernement français ratifiera bientôt la Charte Européenne de l'Autonomie Locale.
- Ils réaffirment leur volonté de développer davantage la dimension européenne dans le cadre des jumelages franco-allemands. Le mouvement européen des jumelages constitue, comme l'a constaté le Parlement Européen lors de sa séance plénière en avril 1988, "la force populaire la plus fortement mobilisée et la plus fortement mobilisable en faveur de la construction européenne".
- Conformément à la résolution adoptée lors des XVIIe Etats Généraux des Communes et Régions d'Europe organisés à Glasgow du 1er au 4 juin 1988, il est demandé aux communes jumelées franco-allemandes de prévoir, dans le cadre de leur programme d'activités, des initiatives visant à une participation active à la 3e élection du Parlement Européen au suffrage universel direct, en juin 1989.
- Les communes sont invitées à élaborer et à réaliser ensemble des projets de développement du type solidarité Nord-Sud, en faveur de communes européennes en difficulté et de communes du Tiers Monde, par exemple dans le cadre des programmes d'action proposés par le Conseil des Communes et Régions d'Europe : "Solidarité dans les Actes" et "Solidarité-Eau".



Rat de geminden und regionen europas
Council of european municipalities and regions
Conseil des communes et régions d'Europe
Εμβούλιο των Ευρωπαϊκών Δήμων και Περιφερειών
Consejo de municipios y regiones de Europa
Consiglio dei comuni e delle regioni d'Europa
Raad der Europese gemeenten en regio's
Conselho dos municípios e regiões da Europa

CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

13.10.88



*participation J.-L. Bianco
Maire de Ruffec*

COMMUNIQUE DE PRESSE

400 MAIRES FRANCAIS ET ALLEMANDS
AU CONGRES DE LUDWIGSBURG (R.F.A.), 6-8 OCTOBRE 1988

ORGANISE DANS LE CADRE DE LA COMMISSION FRANCO-ALLEMANDE
DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE

1.500 jumelages franco-allemands sont réalisés à ce jour. Si le climat entre les deux pays est actuellement au beau fixe, une part du mérite en revient certainement aux collectivités locales et aux relations qu'elles ont su établir avec leurs "voisines". Les gouvernements semblent en tout cas reconnaître le rôle clé joué par les communes dans la construction de l'Europe. La présence de personnalités de marque au Congrès des Maires Franco-Allemand, qui s'est tenu du 6 au 8 octobre à Ludwigsburg (R.F.A.), est là pour en témoigner. Ce sont en effet MM. Weizsäcker, Président de la République Fédérale d'Allemagne, et Jean-Louis Bianco, Secrétaire Général de l'Elysée, qui, devant les 400 élus locaux français et allemands réunis dans le tout nouveau Palais des Congrès de Ludwigsburg, ont prononcé les discours d'ouverture de la séance.

Dans son allocution, le Président Weizsäcker a lui-même souligné l'importance des jumelages de communes dans l'entente franco-allemande. Mais il suggère d'aller encore plus loin et de multiplier, par exemple, les échanges de fonctionnaires entre les deux pays ; ceci pour avancer plus rapidement vers leur destin commun : l'Europe.

Jean-Louis Bianco a prononcé, lui aussi, un discours brillant et chaleureux, très applaudi par les participants. Ceux-ci ont été particulièrement enthousiasmés par l'annonce de son credo européen, lorsque, faisant allusion à la phrase célèbre du Président Kennedy, il a déclaré : "je n'ai pas besoin de dire "ich bin ein Berliner" tout simplement parce que "ich bin ein Europäer". Il souligne le rôle du moteur franco-allemand : "l'Europe ne dépend pas que de nous, mais elle dépend de notre entente et de notre volonté communes". C'est sur cet aspect des relations entre les populations elles-mêmes et non pas seulement entre les instances dirigeantes, qu'il insiste particulièrement. Selon lui : "l'Europe par le haut" n'avancera que si "l'Europe des peuples" se fait. Enfin, il propose un catalogue de dix propositions concrètes qui permettrait d'approfondir la coopération entre les deux nations. Certaines concernent les domaines traditionnels comme l'environnement, le chômage, le sport ou l'audiovisuel, d'autres présentent un caractère assez original.

✂

Jean-Louis Bianco suggère par exemple de développer des relations entre les entreprises et les administrations publiques (la Bundesbahn et la SNCF, les ministères, les administrations des postes, etc.) des deux pays, et aussi, pourquoi pas, entre les comités d'entreprise. Attaché à l'adhésion des citoyens, il propose même d'envisager des services militaires croisés.

Ces dix "pistes" ont été accueillies avec intérêt par les participants qui en ont tenu compte dans leurs travaux en commissions, dont les thèmes étaient les suivants : "les sociétés allemande et française contemporaines : quelles différences" ; "les rapports entre le citoyen et l'Etat en Allemagne et en France" ; "le bilan et les perspectives de coopération dans le cadre des jumelages franco-allemands", et enfin, "la coopération franco-allemande, moteur de la construction européenne".

Les débats animés, menés au sein de ces quatre commissions, ont donné lieu à des travaux très fructueux, et ont permis d'élaborer une déclaration finale contenant les principaux constats et les différents souhaits pour l'avenir. 40 ans d'une coopération sans cesse plus étroite ont permis de renforcer la solide amitié qui unit les deux peuples. Pourtant, des incompréhensions subsistent encore. C'est pourquoi "les responsables politiques doivent avoir le souci permanent de favoriser une meilleure compréhension entre les deux nations et une meilleure connaissance des spécificités culturelles et historiques des pays voisins".

Pour atteindre un tel objectif, l'enseignement joue un rôle prépondérant. Un gros effort est à envisager dans ce domaine.

Pour les participants au congrès, "il faut favoriser l'apprentissage du français et de l'allemand dès l'école maternelle". De même, il faut permettre le recrutement de professeurs français en Allemagne et réciproquement pour l'enseignement des langues", "les livres scolaires doivent être élaborés en commun de façon à familiariser les écoliers avec l'histoire et la littérature des pays voisins". Enfin, les établissements d'enseignement supérieur doivent élaborer des programmes d'étude communs". Dans un domaine plus spécifique aux collectivités locales, "les communes jumelées franco-allemandes doivent multiplier les occasions de rechercher ensemble des solutions aux problèmes de gestion communale".

Le discours et les propositions de Jean-Louis Bianco n'ont pas été applaudis en vain puisque le secteur de l'information est lui aussi pris en compte : "Les médias devraient inclure dans leur programme une demi-heure quotidienne d'information sur la vie des pays voisins".

En conclusion, la résolution envisage l'avenir proche : comme l'a constaté le Parlement Européen en avril dernier, les jumelages constituent la force populaire la plus fortement mobilisée en faveur de la construction européenne. Les communes jumelées sont donc "appelées à encourager leurs administrés à participer activement à la troisième élection du Parlement Européen en juin 1989".

Une fois de plus, les élus locaux montrent que leur rôle et leur champ d'action ne s'arrêtent pas aux limites de leur commune. Même si leurs actions, au niveau purement local, constituent un outil nécessaire pour la construction de l'Europe, la résolution prise à l'issue de ce congrès prouve qu'ils ont aussi un rôle fondamental à jouer sur le plan des institutions elles-mêmes.

Pour toute information contacter Maryse BOURGOIN - C.C.R.E. 45 51 40 01.